



Heures dues dans la fonction publique hospitaliere

Par **uranus65**, le **22/08/2016** à **12:10**

Bonjour,
Je suis aide soignante dans un hôpital public depuis 2000; en 2014 et 2015, j'ai changé plusieurs fois de rythme de travail (50%, puis 70% jour et maintenant 80% de nuit), hors là, en août 2016, voilà qu'on me réclame 80 heures dues des années précédentes? moi, je n'ai jamais vérifié mon quota d'heures, me fiant aux plannings annuels que mon cadre me donnait.
Aussi, je souhaiterais savoir s'ils ont le droit de me faire rattraper des heures, alors qu'il s'agit d'une erreur de leur part, erreur de programmation et non un refus de ma part de les travailler! l'employeur n'est-il pas sensé régir la programmation et veiller à ce que l'on travaille son quota d'heures? A-t-il le droit de reporter ce déficit horaire sur la période annuelle suivante? surtout 8 mois après et après m'avoir accordé tous mes congés?
Merci par avance de votre réponse et bon courage à tous.